

**Plénière n°2 : Urbanisme transitoire et ruralité : le cas du campus de la transition, tiers-lieu dédié aux transitions sociétales**Participants :

- Yves Gilbert, responsable des partenariats au Campus de la Transition
- Alexis Seng, résident du Campus de la transition
- Romain Senoble, maire de Forges, 1er vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau
- Alice Canabate, chargée de projet, programme « Nouveaux lieux Nouveaux liens » à l'Agence nationale de la cohésion des territoires

*Modération : Marion Benoist, responsable du Service Stratégie et Pilotage Opérationnel à la direction de l'aménagement de la Région Ile-de-France*

**1. Présentation du programme "Nouveaux lieux Nouveaux liens" de l'Agence nationale de la cohésion des territoires**

Prenant la suite de la DATAR, puis du CGET, l'action de l'Agence nationale de la cohésion des territoires s'adresse à l'ensemble des collectivités, avec une attention particulière pour les plus fragiles disposant de moyens limités en ingénierie.

Elle accompagne les collectivités à plusieurs niveaux à travers la contractualisation (les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)), l'aide en ingénierie sur des projets complexes, et le déploiement de programmes nationaux tels que "Petites Villes de Demain" (PVD), "Action Cœur de Ville"(ACV), ainsi que le programme "Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens".

Ce dernier programme "Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens" vise à accélérer le développement des tiers-lieux partout sur le territoire. Doté de 150 millions d'euros, il comprend deux dispositifs majeurs :

- **La Fabrique des Territoires** : soutien aux tiers-lieux généralistes développant des équipements de proximité.
- **La Manufacture de Proximité** : soutien à des tiers-lieux orientés production et artisanat local. 100 manufactures ont d'ores et déjà été labellisées, dont 17 pour le développement de filières.

Également, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Réinventons le Patrimoine", financé en partenariat avec la Banque des Territoires, a permis de subventionner plusieurs projets d'urbanisme transitoire.

**2. Tiers-Lieux et urbanisme Transitoire : des leviers d'Innovation et de lien social pour les collectivités**

Alice Canabate rappelle l'absence de définition universelle des tiers-lieux. Ces espaces se caractérisent par une communauté d'acteurs engagés ainsi qu'une gouvernance ouverte et participative. Ces démarches favorisent l'implication collective à l'initiative de sites multi-activités, mêlant services gratuits ou payants au bénéfice du lien social (par exemple les recycleries, FabLabs, tiers-lieux nourriciers...). Les tiers-lieux peuvent être initiés par les habitants (approche "bottom-up") ou par des partenaires financiers (approche "top-down").

Environ 10 à 15 % des projets sont portés directement par des collectivités, mais 80 % des tiers-lieux ont établi des partenariats avec elles. La propriété foncière est déterminante pour le développement des tiers-lieux. Leur pérennité reste une question ouverte, car ils dépendent de financements pour perdurer.

L'urbanisme transitoire concerne des espaces vacants ou voués à l'être, utilisés temporairement pour expérimenter de nouveaux usages. Ces projets représentent des opportunités de repenser les espaces et leur vocation.

Au niveau national, 3500 tiers-lieux sont recensés, dont 62% en zone rurale, le phénomène s'amplifiant. Par ailleurs Le baromètre « élu-tiers lieux 2024 » révèle que 75 % des élus perçoivent les tiers-lieux comme des vecteurs innovants de lien social et de lutte contre l'isolement. Cependant, il existe un besoin d'acculturation sur les pratiques et méthodologies associées à ces projets.

### 3. Le campus de la Transition, lieu de concrétisation de la transition écologique et sociale en Ile-de-France

#### Genèse du projet

**Yves Gilbert** a rappelé que Le Campus de la Transition répondait aux défis de la transition écologique, encore peu abordés dans l'enseignement supérieur. Initialement pensé pour former les étudiants et enseignants sur ce thème, son public s'est rapidement élargi.

Au milieu du domaine de Forges, un château édifié au 18<sup>ème</sup> siècle comme résidence saisonnière a ensuite connu plusieurs usages : propriété d'un président du Canal de Suez, hôpital militaire, puis site occupé par une congrégation religieuse. Pendant près de 50 ans, il a abrité un pensionnat, un collège et un lycée horticole. En 2015, la fermeture de l'école a soulevé la question du devenir du château. En 2017, la philosophe Cécile Renouard a présenté son projet du Campus de la Transition, auquel les élus de la commune ont rapidement apporté leur soutien. Le projet a été présenté en conseil municipal, puis directement dans l'enceinte du château pour favoriser un dialogue ouvert avec les habitants.

En 2018, la commune de Forges a permis la réhabilitation de ce lieu inoccupé depuis plusieurs années. Bien qu'un emplacement au cœur de Paris aurait été envisageable, l'implantation dans ce territoire périurbain au sein d'un village de taille modeste, s'est imposée comme une évidence. Montrer que la transition écologique est possible et désirable nécessite un lieu incarnant ce mode de vie en lien avec ses habitants.

#### Le Campus de la Transition aujourd'hui

Aujourd'hui le Campus de la Transition poursuit la vocation éducative du site en intégrant des objectifs liés à la réutilisation des biens, à la circularité et à la valorisation du patrimoine, au service de la transition écologique. Le Campus incarne une vision d'écologie positive, notamment à travers des actions de sensibilisation. Des séances d'information et des témoignages sur les métiers agricoles y sont organisés pour contrer les idées fausses et les pratiques de "greenwashing" dans ce secteur.

Le Campus est également un lieu de réflexion et de diffusion de savoirs, avec la récente parution d'un **Livre Blanc** pour faire évoluer l'enseignement supérieur face aux enjeux de la transition et du **Manuel de la Grande Transition**, une ressource pédagogique clé pour amorcer le changement dans la société.



Association reconnue d'intérêt général, le Campus de la Transition est structuré en deux niveaux de gouvernance :

- Stratégique : Conseil d'administration et bureau.
- Opérationnel : des pôles dédiés (recherche, gestion du domaine, vie des habitants).

Au sein du Campus, la prise de décision se fait en consensus avec l'ensemble des acteurs du territoire afin d'inscrire le lieu dans une démarche de co-construction.

#### 4. L'intégration du Campus de la Transition dans le territoire

**Alexis Seng**, résident du Campus de la Transition illustre à travers son parcours les interconnexions entre le campus et son territoire d'implantation. Ancien salarié dans l'aéronautique, Alexis a amorcé une reconversion/bifurcation après une expérience de woofing. En janvier 2020, il devient bénévole au Campus de la Transition, en parallèle d'un poste dans l'éducation dans la commune, où il a participé à de nombreuses activités pour sa mise en œuvre du campus.

Le lien entre le Campus et le territoire s'est progressivement renforcé à travers divers événements : fêtes de la musique, visites pédagogiques, journées du patrimoine, ou encore séjours pour sensibiliser les jeunes des écoles locales aux enjeux écologiques. Le Campus joue également un rôle social à l'échelle locale en collaborant lors de journées consacrées aux femmes en situation de précarité. Aujourd'hui, avec une quinzaine de salariés, le Campus intègre pleinement la vie locale : certains employés s'installent sur le territoire, tandis que des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Montereau rejoignent ses équipes à l'image de Alexis.

Le **rôle de la municipalité** a été central pour relayer et appuyer cette initiative sur le territoire. La transparence de l'association dans le partage des étapes du projet et des difficultés rencontrées a permis d'instaurer une relation de confiance avec la commune.

**Romain Senoble**, maire de la commune de Forges, rappelle que le développement de projets d'urbanisme transitoire en milieu rural rencontre plusieurs freins. En effet, les zones rurales souffrent d'un manque de transports en commun adaptés ce qui réduit grandement l'attractivité des sites potentiels. Bien que le Plan Vélo soit une initiative prometteuse, il nécessite des investissements conséquents pour devenir une solution viable.

Également, la réglementation de l'urbanisme en milieu rural en particulier dans un contexte ZAN peut limiter la création de telles initiatives. Le Campus, initialement en zone ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), a dû être déclassé en zone U pour permettre son installation.

Malgré ces défis, le projet a permis l'installation de maraîchers sur le territoire, renforçant son impact local et son ancrage dans l'économie rurale.